

SYDEMPAD

SYndicat pour le Développement de l'Enseignement Musical en PAYS Dieppois
chargé de la gestion et du développement du Conservatoire à Rayonnement Départemental Camille Saint-Saëns de Dieppe

**MARCHÉ PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE
N° 2019/01**

ACTE D'ENGAGEMENT

OBJET DU MARCHÉ :

**ETUDE POUR L'EVOLUTION DES MISSIONS ET DES STATUTS
DU SYNDICAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT
MUSICAL EN PAYS DIEPPOIS (SYDEMPAD) SUITE AU SDCI DE
LA SEINE-MARITIME**

Maître d'Ouvrage : SYNDICAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL EN PAYS DIEPPOIS
(SYDEMPAD)

Pouvoir Adjudicateur : Guy SENEAL, Président

Procédure de passation : procédure adaptée prévue à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif
aux marchés publics.

Personne habilitée à donner les renseignements prévue à l'article 130 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016
relatif aux marchés publics : M. Le Président- SYDEMPAD – CRD Camille Saint-Saëns , 63 rue de la Barre - 76200
DIEPPE - Tél : 02.32.14.44.50 / Courriel : presidence@sydempad.fr

Comptable assignataire : Mme le Trésorier principal – Trésorerie de Dieppe Municipale – Boulevard du Maréchal
Joffre – BP 211 – 76201 DIEPPE CEDEX – Tél : 02.35.84.23.55 – Fax : 02.35.40.01.60

Copie certifiée conforme à l'original, délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en
cas de cession ou de nantissement de créance

Le Président,

Guy SENEAL

ARTICLE 1 – CONTRACTANT

Je soussigné

(nom, prénom et qualité du signataire)

choix n° 1

agissant en mon nom personnel

domicilié à

(adresse complète et numéro de téléphone)

choix n° 2

agissant au nom et pour le compte de

.....

(indiquer le nom commercial et la dénomination sociale, l'adresse de l'établissement,
l'adresse électronique, les numéros de téléphone et de télécopie)

ayant son siège à

(adresse complète si elle est différente de celle de l'établissement)

Immatriculé à l'I.N.S.E.E. :

Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

Code d'activité économique principale (APE) :

Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés¹ :

choix n° 3

agissant en tant que mandataire

du groupement solidaire

du groupement conjoint

Pour l'ensemble des prestataires groupés mentionnés ci-dessous :

Co-traitant 1

(nom, prénom et qualité du signataire)

agissant en mon nom personnel

domicilié à

(adresse complète et numéro de téléphone)

agissant au nom et pour le compte de

.....

(indiquer le nom commercial et la dénomination sociale, l'adresse de l'établissement,
l'adresse électronique, les numéros de téléphone et de télécopie)

ayant son siège à

(adresse complète si elle est différente de celle de l'établissement)

Immatriculé à l'I.N.S.E.E. :

Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

Code d'activité économique principale (APE) :

Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés⁽¹⁾ :

¹ Remplacer s'il y a lieu « registre du commerce et des sociétés » par « répertoire des métiers »

Co-traitant 2

(nom, prénom et qualité du signataire)

agissant en mon nom personnel
domicilié à

(adresse complète et numéro de téléphone)

agissant au nom et pour le compte de
.....
.....
(indiquer le nom commercial et la dénomination sociale, l'adresse de l'établissement,
l'adresse électronique, les numéros de téléphone et de télécopie)

ayant son siège à

(adresse complète si elle est différente de celle de l'établissement)

Immatriculé à l'I.N.S.E.E. :

Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

Code d'activité économique principale (APE) :

Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ⁽¹⁾ :

Co-traitant 3

(nom, prénom et qualité du signataire)

agissant en mon nom personnel
domicilié à

(adresse complète et numéro de téléphone)

agissant au nom et pour le compte de
.....
.....
(indiquer le nom commercial et la dénomination sociale, l'adresse de l'établissement,
l'adresse électronique, les numéros de téléphone et de télécopie)

ayant son siège à

(adresse complète si elle est différente de celle de l'établissement)

Immatriculé à l'I.N.S.E.E. :

Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

Code d'activité économique principale (APE) :

Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ⁽¹⁾ :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (CCP) et des documents qui y sont mentionnés, après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 50 et 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

je m'engage sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées aux prix déterminés ci-après.

j'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, la société pour laquelle j'interviens, à exécuter les prestations demandées aux prix déterminés ci-après.

j'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, le groupement dont je suis mandataire, à exécuter les prestations demandées aux prix déterminés ci-après.

ARTICLE 2 - PRIX

Les prix sont exprimés en euros.

Conformément à l'article 6.3 du Cahier des Clauses Particulières, les prix de chaque objet sont fermes et actualisables.

➤ **Objet 1:**

Objet	Montant HT	TVA %	Montant TTC
		Montant TVA	
<u>Réunion de lancement</u>			
<u>Point 1</u> : Réalisation d'un état des lieux de l'Enseignement Artistique (Musique, Théâtre, Danse) en Pays Dieppois			
<u>Point 2</u> : Evaluation des impacts juridiques, financiers, pédagogiques potentiels si volonté d'intégration de ces établissements dans le SYDEMPAD par les territoires			
<u>Point 3</u> : Mise à jour réglementaire des statuts et de la construction budgétaire du SYDEMPAD			
TOTAL			

Montant total arrêté à la somme de (en toutes lettres) TTC :

➤ **Objet 2 : Réunions supplémentaires**

L'objet 2 est conclu sans minimum et avec un maximum en quantité sur la durée totale du marché :

Nombre maximum de réunions supplémentaires	5 réunions
--	------------

Les réunions supplémentaires seront rémunérées par application, aux quantités réellement exécutées, des prix figurant ci-après.

Présence du chef de projet :

	Réunion supplémentaire Demi-journée	Réunion supplémentaire Journée
Coût unitaire HT		
Montant TVA		
Coût unitaire TTC		

Le non affermissement de l'objet 2 ne donnera pas lieu au versement d'une indemnité.

ARTICLE 3 – DUREE DU MARCHE

Le présent marché est conclu à compter de sa notification pour une durée prévisionnelle de trois (3) mois.

Le début de la mission sera fixé par ordre de service (réunion de lancement).

Ensuite, le début et la validation de chaque phase seront notifiés par le Pouvoir Adjudicateur par ordre de service. Il est noté que les 2 phases de la Tranche Ferme pourront être réalisées de manière concomitante.

La mission du titulaire s'achèvera au plus tôt à la fin de la tranche ferme ou des tranches optionnelles si elles sont affermées. Le Pouvoir Adjudicateur délivrera un procès-verbal de réception pour signifier la fin du marché.

ARTICLE 4 - MODALITES D'EXECUTION DU MARCHE

Ces modalités figurent au Cahier des Clauses Particulières relatif au marché.

Le candidat précisera ci-après le nom du chef de projet qui sera l'interlocuteur privilégié du SYDEMPAD.

Chef de projet :

ARTICLE 5 – MODALITES D'EXECUTION DE LA MISSION

Le SYDEMPAD pourra notifier au titulaire ses commandes, décisions ou informations à l'adresse suivante :

Adresse courriel :

ARTICLE 6 – MODALITES DE REGLEMENT DES COMPTES

Le SYDEMPAD se libérera des sommes dues au titre du présent marché dans les conditions fixées à l'article 6 du Cahier des Clauses Particulières et en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au :

<input type="checkbox"/>	Prestataire unique	<i>Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique</i>
Le Pouvoir Adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :		
Compte ouvert à l'organisme bancaire :		
A :		
Au nom de :		
IBAN :		
Sous le numéro :		Clé
Code banque :		Code guichet
<i>(joindre un RIB ou RIP)</i>		
<input type="checkbox"/>	Groupement conjoint	<i>Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement conjoint</i>
Cotraitant 1 : Répartition des paiements :		
Cotraitant 2 : Répartition des paiements :		
Cotraitant 3 :		

Répartition des paiements :

Groupement solidaire *Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement solidaire*

Paiement des sommes sur un compte unique.

Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

Paiement des sommes sur des comptes séparés

Les paiements seront effectués suivants les modalités définies ci-après :

Cotraitant 1 :

Répartition des paiements :

Cotraitant 2 :

Répartition des paiements :

Cotraitant 3 :

Répartition des paiements :

Cotraitant 1 :

Compte ouvert à l'organisme
bancaire :

A :

Au nom de :

IBAN :

Sous le numéro :

Code banque :

(joindre un RIB ou RIP)

																Clé			

Cotraitant 2 :

Compte ouvert à l'organisme
bancaire :

A :

Au nom de :

IBAN :

Sous le numéro :

Code banque :

(joindre un RIB ou RIP)

																Clé			

Cotraitant 3 :

Compte ouvert à l'organisme
bancaire :

A :

Au nom de :

IBAN :

Sous le numéro :

Code banque :

																Clé			

Cotraitant 1 :*(joindre un RIB ou RIP)*

Le règlement interviendra par mandat administratif.

ARTICLE 7 - SOUS-TRAITANCE

Le titulaire du marché envisage de sous-traiter avec paiement direct les prestations suivantes du marché pour les montants figurants ci-après :

Nature de la prestation	Sous-traitant devant exécuter la prestation (2)	Montant de la prestation TTC

Les actes spéciaux (DC4) des sous-traitants connus à la signature du marché figurent en annexe.

En conséquence, le montant maximal de la créance qui pourra être cédée ou présentée en nantissement par le titulaire sera au plus égal à TTC (prix total TTC du marché – montant TTC de la sous-traitance).

ARTICLE 8 - DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

L'offre ainsi présentée ne me lie que si son acceptation m'(nous) est notifiée dans un délai de six mois à compter de la date limite de remise des offres.

Fait en un seul exemplaire,

Le Cocontractant

**Mention « lu et approuvé »,
Date, nom et qualité du signataire (cachet et signature)**

(2) Si les sous-traitants ne sont pas encore connus, indiquer « non connus à ce jour »

Réponse du Maître d'Ouvrage

La présente offre est acceptée pour valoir marché.

En vertu de la délibération du Conseil de Communauté en date du 6 mai 2014 modifiée par délibération du 2 mai 2017 donnant délégation de compétences au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services pouvant être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, le présent marché passé, selon la procédure adaptée, fait l'objet de la décision n° 2019/022 rendue exécutoire le 1^{er} juin 2019

A Dieppe, le

Le Président
du SYDEMPAD

Guy SENEAL

Le présent marché a été notifié par lettre recommandée au titulaire, le